
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 7 (1979)

DOI: 10.11588/fr.1979.0.49390

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

à ce propos à l'auteur que le lieu écrit »Mozet« nous paraît être Moret et que »Chatillon« est Chatillon sur Loire et non Chatillon dans la banlieue de Paris; »los principes de Biernia« sont les princes de Béarn et nous penserions que sous les mots »los Biscondes« sont les Condés. La bibliographie des sources manuscrites et des ouvrages consultés nous paraît exhaustive.

C'est donc un travail d'une valeur exceptionnelle qui constitue une recherche vraiment exemplaire sur un auteur important du XVI^e siècle français et même européen.

Michel REULOS, Paris

Anton SCHINDLING, *Humanistische Hochschule und freie Reichsstadt. Gymnasium und Akademie in Strassburg 1538–1621*, Wiesbaden (Steiner) 1977, XV–441 p.

Voici un travail qui comble une grande lacune dans l'histoire de Strasbourg au XVI^e siècle. L'enseignement y tient en effet une place privilégiée et pionnière peu connue jusqu'ici. Bénéficiant d'une documentation abondante, en particulier les procès-verbaux des délibérations des scolarques, A. S. étudie de manière systématique à la fois les institutions scolaires et l'enseignement des diverses disciplines de 1538 à 1621.

La création de la Haute Ecole et sa transformation en Académie (1566) constitue un modèle urbain conforme aux structures politiques et aux aspirations de la bourgeoisie strasbourgeoise. Mais limitée aux grades en arts l'Académie est une université incomplète et privée de droits corporatifs. Après une brève présentation de l'évolution de l'Ecole depuis sa fondation jusqu'en 1621 avec une analyse des deux privilèges impériaux (1566 et 1621), A. S. décrit les institutions en insistant sur les relations avec le magistrat et l'évolution progressive vers une université de type plus classique. Le collège des trois scolarques, une spécificité urbaine et une émanation du magistrat qui contrôle et finance la Haute Ecole, voit son rôle se restreindre aux questions financières, alors que l'autonomie académique qui ne cesse de progresser se voit confirmée par un statut de 1604. La transformation en université de plein droit, selon le modèle de Giessen fondée en 1607, marque une rupture avec le XVI^e siècle. Mais le magistrat conserve sa volonté de maintenir la hiérarchie sociale et d'imposer sa discipline aux adolescents. Une seconde partie qui comprend plus de la moitié de l'ouvrage, passe en revue l'enseignement et le contenu des diverses disciplines. Les principes propres à Jean Sturm, reposant sur la rhétorique et Cicéron, considéré comme un modèle à la fois stylistique et éthico-politique, sont progressivement abandonnés après 1600 au profit de la philosophie d'Aristote. La tradition humaniste se maintient surtout pour l'histoire ancienne et la philologie, alors que les universités protestantes allemandes voient s'affirmer un intérêt croissant pour les sciences et la philosophie politique. Parmi les spécificités il convient de souligner le rôle de Bernegger, qui passe de la rhétorique à l'empirisme et qui sait éveiller l'intérêt pour la vie publique et sociale et pour la pensée politique, en parti-

culier le droit public dans l'Empire. L'enseignement juridique de Strasbourg est un des meilleurs du monde germanique grâce à la présence de grands juristes français comme Baudouin, Hotman et Godefroy. Si certaines disciplines participent à l'évolution générale du didactisme vers une attitude plus positiviste et plus rationaliste, le niveau demeure médiocre en mathématiques et en médecine, alors que la théologie demeure limitée à l'apologétique et à la polémique.

Enfin A. S. pose le problème des relations entre l'Académie et la société. L'association de la noblesse et du monde des lettres favorise l'intégration de l'université dans la société nobiliaire et oligarchique. L'extension de l'instruction, nécessaire pour assurer des fonctions municipales, favorise l'oligarchie politique, par l'insistance sur la discipline sociale et le contrôle de la formation des futurs cadres. L'humanisme apparaît comme un modèle culturel pour les élites urbaines et permet l'intégration des éléments les plus doués des catégories sociales plus modestes, soit une certaine mobilité sociale.

L'ouvrage associe la minutie germanique au souci des thématiques. Il situe toujours les divers éléments dans le contexte strasbourgeois et dans l'évolution intellectuelle du monde germanique entre 1538 et 1621. L'institution a eu le mérite de ne pas se figer dans les méthodes de Sturm pour s'adapter au nouveau contexte, ce qui lui a permis de maintenir son rayonnement, de former les cadres protestants alsaciens et de créer une tradition scolaire originale à la confluence des mondes culturels germanique et français.

Bernard VOGLER, Strasbourg

Humanismus und Naturrecht in Berlin-Brandenburg-Preußen. Ein Tagungsbericht, éd. par Hans THIEME, Berlin, New York (de Gruyter) 1979, 125 p. (Veröffentlichungen der historischen Kommission zur Berlin, 48).

Ce volume contient les actes d'une session d'études tenue à Berlin sur le thème même du volume. L'humanisme allemand a fait l'objet d'études et spécialement l'humanisme juridique qui s'est surtout développé dans les régions occidentales de l'Allemagne au moins au début. M. THIEME dans son rapport introductif souligne comment l'étude du mouvement qui va amener les juristes de l'humanisme tel que conçu par les hommes du XVI^e siècle aux doctrines du droit naturel et à la philosophie du droit se pose et mérite d'être faite. Il note l'influence successive des Pays-Bas et du Calvinisme par l'afflux des réfugiés venus des Pays-Bas et de France. Le rapport suivant dû à Gerhard OESTREICH s'attache au premier aspect, à savoir l'importance de l'humanisme tardif des Pays-Bas pour la Prusse et le Brandebourg; il note l'intérêt à attacher à Juste Lipse. Il conviendrait peut-être aussi de voir quels ouvrages ont été répandus car des juristes français ont été en rapports étroits avec les territoires protestants de l'Empire où ils trouvaient refuge et l'on note déjà chez les juristes allemands étudiés par A. MAZZACANE une orientation très nette vers les principes du droit et la réflexion philosophique sur le droit et ses méthodes. N'oublions pas un professeur comme Julius Pacius auteur de l'«*Analysis Institutionum imperia-*